

Sauvetage Secourisme du Travail

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Devenir Moniteur

L'inscription d'un candidat à cette formation engage le demandeur à :

- faire suivre un recyclage au moniteur formé, dans l'année qui suit sa formation initiale, puis par la suite, un recyclage tous les trois ans,
- faire réaliser tous les ans par le moniteur formé au moins une session de formation ou deux sessions de recyclage de SST pour maintenir l'habilitation du moniteur (le moniteur nouvellement formé ne sera validé qu'à l'issue de sa première session),
- mettre à disposition le matériel nécessaire à l'enseignement du SST conformément à la circulaire 53/2007 (**achat de 3 mannequins et de la mallette INRS, d'un DEA ou DSA** de formation obligatoire pour les formations et recyclages SST).

La circulaire 53/2007 prévoit que le futur moniteur SST occupe une fonction de prévention ou qu'il envisage une formation spécifique à la prévention, exemple : le stage A " S'initier à la Prévention " que propose la CRAM L-R ou l'enseignement à distance de l'INRS.

Se recycler

La participation à ces formations est obligatoire pour tout moniteur :

- dans l'année suivant sa formation initiale (de date à date),
- puis, périodiquement tous les 3 ans.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter en ligne le site internet www.INRS.fr / Se former / Moniteur instructeur SST : vous pourrez consulter et télécharger la circulaire 53/2007 et ses annexes, et obtenir toutes les informations sur les démarches administratives.

CONTACT SECOURISME DU TRAVAIL CRAM L-R Tél. : 04 67 12 95 29

La CRAM L-R n'assurant plus la formation " Passerelle ", merci de vous renseigner auprès de l'INRS.

Réf

41

Publics et Pré-requis

Moniteurs en activité (se munir de la carte et des outils pédagogiques).
Recyclage obligatoire pour les moniteurs : recyclés en 2007 ou formés en 2009.

Objectifs

Le stagiaire après les 3 jours aura pu entretenir et développer les capacités des moniteurs SST à former, recycler et évaluer les SST.

Contenu (3 jours)

- A partir de la nouvelle circulaire 53/2007, réactualisation des connaissances théoriques et pédagogiques avec formation au DAE.
- Travaux pratiques.
- Difficultés rencontrées au cours des formations et conseils pédagogiques.

Dates

- 1 - 12 au 14 janvier
- 2 - 26 au 28 janvier
- 3 - 9 au 11 février
- 4 - 27 au 29 avril
- 5 - 18 au 20 mai
- 6 - 28 au 30 septembre
- 7 - 5 au 7 octobre
- 8 - 19 au 21 octobre

Localisation

- Hérault
- Hérault
- Hérault
- Hérault
- Hérault
- Hérault
- Hérault
- Hérault